

Quand Montbrison réclamait un régiment entier

A la fin du 19^e siècle, un projet revient sans cesse à l'ordre du jour du conseil municipal : construire une nouvelle caserne suffisante pour qu'un régiment entier puisse tenir garnison dans la ville. La ville possède bien une caserne, important bâtiment construit au 18^e siècle, mais elle ne permet de loger, au mieux, qu'un bataillon.

Et Montbrison tient beaucoup à ses militaires ! Le 1^{er} janvier 1856 la ville a perdu son titre de préfecture au profit de Saint-Etienne. Rétrogradée au rang de sous-préfecture, la ville attend avec impatience des compensations qu'à mots couverts l'administration à promis.

Un régiment entier serait le bienvenu. Il amènerait des officiers et leurs familles, de quoi animer les soirées des familles bourgeoises. Des sous-officiers seront à loger et de nombreux pioupious se répandront dans les débits de boissons. Et cela concerne même la maison close que chacun connaît et dont personne ne parle. Plusieurs centaines de personnes, c'est assez pour provoquer un vrai mouvement et faire marcher les affaires ! Et puis pensons à l'Alsace et à la Lorraine. Qu'est-ce qu'il y a de plus patriotique de que servir et célébrer l'Armée française ?

La nouvelle caserne : un projet bien avancé

Au cours du conseil municipal du 5 juillet 1889, Monsieur Maillon présente un rapport détaillé sur la question¹. Tous les problèmes et leurs solutions sont exposés.

Pour bâtir la nouvelle caserne la ville fournira un terrain de 3 ha attenant à celui de la caserne existante. Notons que M. Georges Levet, le député offre gracieusement son parc qui mesure un hectare². La ville n'aura donc à acheter que 2 hectares à 5 000 F l'un.

Montbrison devra contribuer pour 300 000 F aux frais de construction comme l'ont fait pour le même cas les villes de Riom et de Villefranche.

Bien sûr de l'eau potable, en quantité suffisante sera fournie aux deux casernes : l'ancienne et la nouvelle. Il faudra prévoir des filtres (4 000 F)

Le champ de manœuvre que la ville loue 500 F par an à Cromérieux ne fait que 44 057 m². Il devra être porté à 12 000 m² et coûtera alors 1 700 F par an.

L'hôpital, dans sa partie militaire, devra réglementairement avoir assez de places pour recevoir 1 officier supérieur, 2 officiers subalternes, 4 sous-officiers et 40 soldats soit 47 lits au lieu de 30.

M. Maillon a fait ses comptes. Il faudra faire un emprunt de 314 000 F à 5,045 % amortissement compris et il en coûtera 15 841, 30 F par an aux Montbrisonnais.

¹ *Délibérations du conseil municipal de Montbrison* du 5 juillet 1889, archives municipales.

² Il s'agit du terrain qui entoure la maison de M. Levet, actuel siège du Crédit Agricole, 18 boulevard Lachèze.

Où trouver les fonds ?

Pour financer ces nouvelles dépenses le rapport Maillon propose des surtaxes d'octroi et des taxes nouvelles et évalue – peu être un peu trop précisément - les ressources obtenues.

Les surtaxes de l'octroi, au nombre de quatre, portent sur des produits dont, justement, la consommation augmentera fortement si les troupiers sont beaucoup plus nombreux dans la ville :

- droit sur les vins : plus 0,48 F à l'hl donnant une prévision par an³
de : 5 980 F
- droit sur les alcools : plus 3 F à l'hl 1 089 F
- droit sur les charbons de terre : plus 0,05 F par quintal 2 216 F
- droit sur le foin : 0,10 F par quintal 1 150 F

Outre les buveurs seraient donc touchées par ces charges nouvelles, essentiellement les familles les plus aisées qui n'utilisent pas le bois de chauffage et qui possèdent des chevaux pour leurs calèches.

Six nouvelles taxes sont prévues, dont cinq concernent des matériaux de construction à leur entrée dans la ville :

- la chaux à bâtir 0,10 F par sac donnant une prévision de 300 F
- le ciment 0,40 F par sac 400 F
- le plâtre 0,15 F par sac 450 F
- le sable 0,20 F par m³ 1 000 F
- les briques (ou les tuiles) 2,00 F par millier 2 000 F

Il s'agit de prendre en compte la plus-value que la présence d'une garnison importante donnerait aux maisons de la ville. Elles se loueraient plus facilement et à un bon prix aux officiers.

On envisage aussi de taxer le savon (0,50 F par quintal pour un revenu prévisible de 500 F). Là encore les soldats sont de bons consommateurs du savon pour l'entretien de leurs effets.

Toutes ces recettes mises bout à bout, il manque encore 2 500 F. Le rapport Maillon projette alors une *imposition nouvelle qui aurait pour assiette la longueur des façades des maisons d'habitation et des bâtiments attenants immédiatement à ces maisons*. Des immeubles bordant des rues où musardent des conscrits et défilent des fanfares prennent valeur et intérêt ! Une étude sommaire a déjà été réalisée : imposés à 0,35 F le m courant, 7 000 m de façades suffiraient.

Le colonel fait monter les enchères

Lors de la séance du 2 octobre 1889⁴, le maire lit trois lettres du colonel Brossé, directeur du génie. Cet officier supérieur chargé du dossier de Montbrison se fait de plus en plus pressant et fait monter les enchères :

Le 1^{er} courrier est de Clermont-Ferrant, le 3 août 1889 :

³ Notons en passant que suivant ces estimations on consomme 12 500 hl de vin chaque année à Montbrison. Ce qui, femmes et enfants compris, représente 1 demi-litre de vin et par personne et par jour.

⁴ *Délibérations du conseil municipal de Montbrison* du 2 octobre 1889, archives municipales.

M. le général, commandant le 13^e corps d'armée, trouve bien faible le chiffre de 300 000 F offert par le Conseil municipal ; il craint bien que le Ministre de la Guerre ne puisse pas parfaire le total indispensable...

Le général me charge de vous dire qu'il ferait son possible pour obtenir le régiment complet... Mais avant tout il faudrait tâcher d'ajouter un peu aux 300 000 F. Les autres villes donnent 500 000 F. J'en connais même (Saint-Nazaire par exemple) qui ont donné 800 000 F pour un bataillon...

C'est donc surtout une question d'argent.

Le 1^{er} septembre, le colonel revient à la charge. Il rappelle son courrier du 3 août et, prétextant le renouvellement prochain du bail du champ de manœuvre, dit attendre impatiemment une réponse :

... il semble impossible, en effet, avec les retards subis ou à craindre, d'arriver à avoir la garnison complète en 2 ans comme on y arrive à Aurillac et comme on y arrivera à Riom...

Ah ! les villes comblées ! Les conseillers municipaux de Montbrison en sont tout émoustillés mais c'est cher !

Le député Georges Levet à la rescousse

La 3^e lettre est encore plus pressante. Le colonel avance ses derniers arguments :

De Saint-Mandé, près Paris, 4, chaussée de l'Etang, le 24 septembre 1889.

Les élections de Montbrison étant terminées sans ballottage, je m'empresse de venir insister auprès de vous pour la question capitale de votre cité. Je suis à Paris pour une dizaine de jours ; je tiens le rapport relatif à la caserne tout prêt, mais j'ai pu pressentir M. le général directeur et je crois que l'offre de 300 000 F amènerait le rejet de votre projet...

Il demande la convocation rapide du conseil municipal *afin d'arriver, avec l'aide de M. Levet (votre nouveau député), en faisant valoir les avantages futurs de l'agrandissement de votre situation militaire (et les chances d'obtenir ensuite le reste du régiment...) à obtenir d'urgence une offre plus en rapport avec les dépenses à faire et avec ses avantages certains...*

La réponse doit être adressée directement à Paris avec une copie de la délibération approuvée par le Préfet. Le colonel fera ensuite diligence : *Je courrais aussitôt au Ministère de la Guerre ; M. Levet pourrait aller à l'Intérieur, direction des affaires départementales et communales, pour hâter la solution...*

Le conseil municipal a donc le marché en main. Il s'ensuit de longues discussions où interviennent le maire, M. Fraisse, le docteur Paul Dulac, MM. Maillon, Morel, Chialvo. Finalement par 10 voix contre 5, le conseil maintient à son grand regret la proposition de 300 000 F.

400 000 F ou rien

L'administration militaire fait une nouvelle tentative pour forcer la décision des édiles. Le 2 novembre 1889, le chef de bataillon Peret transmet à la ville la décision

Joseph Barou, "Montbrison, de la seconde République à la Grande Guerre (1848-1914) tableaux d'une ville assoupie", *Village de Forez*, 2003

ministérielle du 26 octobre 1889 concernant l'état-major et un bataillon du 16^e R. I. à loger éventuellement à Montbrison :

Si la ville ne consent pas à porter le montant de la subvention au minimum des dépenses à faire (400 000 F) elle devra renoncer à toute augmentation de garnison et aux avantages (revenus de l'octroi, travaux exécutés dans la ville...)⁵.

400 000 F, voilà la condition *sine qua non*. Le Maire se contente cette fois de prendre acte de cette décision. Pour le budget d'une ville de l'importance de Montbrison la somme est en effet considérable. Le résultat du compte de l'exercice 1889 s'élève à seulement 244 587,50 F de recettes, le produit de l'octroi en représentant presque la moitié.

Le 22 avril 1890, le docteur Paul Dulac est élu maire de Montbrison. C'est un opposant à la construction d'une autre caserne. Le projet passe donc au second plan pendant quelques années...

Encore des marchandages

Arrive la fin du siècle. Le notaire Claude Chialvo a remplacé depuis le 21 octobre 1894 le docteur Dulac comme maire de la ville. Le serpent de mer de la nouvelle caserne réapparaît.

Des négociations sont discrètement menées pendant des mois entre la ville et l'administration militaire. Elles paraissent difficiles. Le 25 mars 1898, M. Chialvo est obligé de démentir que les pourparlers aient cessé entre la municipalité et l'armée *Délibérations du conseil municipal de Montbrison* du 5 juillet 1889, archives municipales.⁶

Au cours du conseil municipal du 27 décembre 1898 le Maire fait le point de la situation :

La ville propose une subvention de 300 000 F et tout le terrain nécessaire pour regrouper à Montbrison tout un régiment (comme 9 ans plus tôt)⁷.

L'administration militaire propose d'augmenter la garnison d'un bataillon, de fixer à Montbrison la résidence du colonel, de son état-major et, notamment, de la musique. Et elle compte bien sur ce dernier point pour allécher les Montbrisonnais. Cependant il faut 450 000 F - soit 50 % de plus que ce qui est promis - pour installer un bataillon et le petit état-major.

Nouvelles discussions passionnées au conseil municipal avec marchandages comme sur le foirail. On propose de couper la poire en deux en offrant 400 000 F. Le conseil prend sa décision à la majorité en *témoignage de la sympathie de la population envers l'armée* et surtout, pense-t-il, *dans l'intérêt même de la prospérité de la ville...*

Mais les temps changent et les prix s'envolent.

Le 6 novembre 1899 le Ministre prend la décision de principe d'installer ailleurs qu'à Montbrison les trois bataillons de la portion principale du 16^e régiment d'infanterie⁸.

Le 25 octobre Claude Chialvo, décidément obstiné, demande quelles seraient les nouvelles exigences de l'armée. La réponse anéantit les dernières illusions des Montbrisonnais : il faudrait 1 500 000 F, plus de 2 000 000 si l'on inclut les frais. C'est

⁵ *Délibérations du conseil municipal de Montbrison* du 6 novembre 1889, archives municipales.

⁶ *Délibérations du conseil municipal de Montbrison* du 25 mars 1898, archives municipales.

⁷ *Délibérations du conseil municipal de Montbrison* du 27 décembre 1898, archives municipales.

⁸ *Délibérations du conseil municipal de Montbrison* du 6 novembre 1899, archives municipales.

Joseph Barou, "Montbrison, de la seconde République à la Grande Guerre (1848-1914) tableaux d'une ville assoupie", *Village de Forez*, 2003

évidemment inaccessible et les conseillers municipaux parlent avec tristesse d'une *surenchère ouverte entre deux villes*.

Adieu le colonel avec un beau régiment bien complet ! Il restera tout de même à Montbrison les éléments d'un bataillon du 16^e R. I.

Nouvelles tractations

Pourtant tout n'est pas fini puisque le 18 août 1903 le général Girardel commandant le 13^e corps d'armée relance la Ville :

Le Ministre de la Guerre vient de m'aviser que des modifications à la répartition générale des troupes dans le 13^e corps d'armée pourront être opérées prochainement. En conséquence, le moment me paraît favorable pour la municipalité de Montbrison d'arrêter les projets qu'elle pourrait avoir au sujet de la construction d'une nouvelle caserne... je vous serais obligé de vouloir bien me faire connaître si la municipalité de Montbrison ne serait pas disposée à faire les sacrifices qu'exigerait la réunion à Montbrison du 16^e régiment d'infanterie en entier...⁹

Montbrison souhaite toujours accueillir de nouveaux pantalons rouges mais répond un peu évasivement que la ville fera tout son possible. Et une commission est créée pour suivre la question.

Dans les semaines qui suivent M. Chialvo s'entretient directement avec le général Girardel qui lui fait un accueil tout à fait "*bienvillant*". Encouragé, le maire consulte le génie militaire pour avoir des données concrètes. Il faudrait 3000 m² de locaux nouveaux (soit 850 m² de plancher par compagnie)¹⁰. Les propositions – non chiffrées – de la municipalité sont transmises au Ministre en novembre 1903¹¹. Il y aura donc, encore, des avant-projets puis des projets et des propositions définitives.

Finalement le 16^e ne fut jamais complètement concentré dans la ville jusqu'à la dissolution du corps en 1923. Les efforts des Montbrisonnais avaient été vains.

Joseph Barou

⁹ *Délibérations du conseil municipal de Montbrison* du 27 août 1903, archives municipales.

¹⁰ *Délibérations du conseil municipal de Montbrison* du 22 octobre 1903, archives municipales.

¹¹ *Délibérations du conseil municipal de Montbrison* du 26 novembre 1903, archives municipales